Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Maison familiale en Espagne

---
Par Numimalie

Bonjour

Ma mère récemment décédée possédait une maison en Espagne. Aucune démarche n'a été entreprise de son vivant pour la vendre ou la donner à un tiers.
Mon frère et moi ne pouvons pas nous en occuper. Nous ne le souhaitons pas. A qui donc s'adresser pour entreprendre des démarches de vente?

Savez-vous si l'Etat espagnol peut la récupérer?

Cordialement

---
Par isernon

bonjour,

avez-vous fait la succession en Espagne pour que cette maison soit à votre nom et à celui de votre frère ?

il existe la possiiblité de renoncer à une succession.

salutations

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faudrait contacter un notaire sur place. Vous pouvez lui donner procuration pour procéder à la vente.

---
Par Nihilscio

Bonsoir,

La vente de la maison se fera avec le concours d'un notaire espagnol mais le partage du prix de vente requiert le règlement de la succession. Selon le règlement européen du 12 juillet 2012, la loi régissant la succession est celle du pays de la dernière résidence du défunt. En l'occurence, c'est la loi française. Il faut donc vous adresser à un notaire français, si ce n'est déjà fait, pour régler la succession de votre mère.